



**VICE-RECTORAT
DE LA NOUVELLE-CALÉDONIE
DIRECTION GÉNÉRALE
DES ENSEIGNEMENTS**

**Pôle expertise
des établissements et de la pédagogie
Service de l'enseignement
des langues et de la culture kanak**

VR/PEEP/SELCK
Affaire suivie par :
Olivier FANDOS
Tél : (+687) 26 62 24
Mél : olivier.fandos@ac-noumea.nc

1, avenue des Frères Carcopino
BP G4 - 98848 Nouméa Cedex

Nouméa, le 20 avril 2023

L'inspecteur général de l'éducation,
du sport et de la recherche,
vice-recteur de la Nouvelle-Calédonie,
directeur général des enseignements

à

Mesdames et Messieurs
les chefs d'établissement
Madame la présidente de l'Université
de la Nouvelle-Calédonie

Objet : Concours d'écriture en langues kanak « Be sisitr »

RÈGLEMENT DU CONCOURS 2023 « Be sisitr » (*envie d'écrire*)

ARTICLE 1 : PRINCIPE GENERAL DU CONCOURS

Du 18 avril au 22 août 2023, le service de l'enseignement des langues et de la culture kanak du vice-rectorat de Nouvelle-Calédonie, en partenariat avec l'académie des langues kanak, organise un concours d'écriture en langue kanak « Be sisitr ». Cela signifie « envie d'écrire » en langue iaai de Ouvéa.

Le concours, ouvert à l'ensemble des collégiennes, collégiens, lycéennes, lycéens, étudiantes et étudiants de Nouvelle-Calédonie, vise à encourager les jeunes à écrire en langues kanak sur un des cinq sujets de société contemporains proposés :

- **Égalité filles-garçons, discriminations sexistes et sexuelles, violences intrafamiliales, identité de genre.**
- **Protection de l'environnement et développement durable.**
- **Réseaux sociaux et cyber-harcèlement.**
- **Multilinguisme et richesse des langues kanak dans le cadre du vivre ensemble.**
- **Sécurité routière, accidents de la route.**

Le concours a pour but de donner aux jeunes l'envie d'écrire. Il valorise l'écriture sous toutes ses formes : nouvelle, poème, récit, témoignage, conte, slam... permettant aux jeunes de s'exprimer de manière constructive dans leur langue maternelle.

Les textes seront classés en trois catégories (collège, lycée, enseignement supérieur) et les résultats seront dévoilés le 24 septembre, lors de la fête de la citoyenneté.

Il sera décerné un prix au trois meilleurs textes de chaque catégorie : collège, lycée, enseignement supérieur.

Un prix spécial sera attribué par le Comité 3^E Education à l'Égalité à l'École. Il récompensera le meilleur texte abordant le thème « Égalité filles-garçons, discriminations sexistes et sexuelles, violences intrafamiliales, identité de genre ».

En décembre 2023, les 15 meilleurs textes seront publiés dans un ouvrage bilingue (langues kanak – français).

ARTICLE 2 : CONDITIONS DE PARTICIPATION

Chaque candidate ou candidat pourra s'inscrire au concours uniquement si elle ou il remplit les conditions suivantes :

- Etre scolarisé(e) en collège, en lycée ou dans un établissement supérieur de la Nouvelle-Calédonie.
- S'engager à présenter un texte personnel et absolument inédit : La candidate ou le candidat garantit qu'elle ou il en est l'auteur et qu'il s'agit d'un texte original, libre de droits, non publié, non posté sur un réseau social, non mis à la disposition du public. Le texte ne doit pas avoir été présenté à l'occasion d'autres concours. Il ne doit pas faire l'objet d'un contrat d'édition valide, d'un « droit de préférence » et ne doit pas avoir été déposé sur une plateforme d'autoédition.
- Les candidats mineurs doivent avoir eu l'accord d'un de leurs parents ou représentants légaux pour participer au concours. Le vice-rectorat de Nouvelle-Calédonie se réserve le droit de le vérifier.

ARTICLE 3 : MODALITES D'INSCRIPTION ET PRESENTATION ECRITE DES TEXTES

Chaque candidate ou candidat devra envoyer son texte en langue kanak, accompagné de sa traduction en français, uniquement par courrier électronique, avant le mardi 22 août 2023, à l'adresse suivante : selck@ac-noumea.nc. La candidate ou le candidat devra préciser sur son mail son nom, son prénom, sa date de naissance, sa classe et son établissement scolaire ou supérieur.

Un accusé de réception sera envoyé par le service de l'enseignement des langues et de la culture kanak (SELCK) à la candidate ou au candidat. Cet envoi fera office d'inscription.

Tous les textes seront obligatoirement dactylographiés (Times New Roman / caractères 12). La longueur des textes présentés est libre. Toute forme littéraire est acceptée : nouvelle, essai, poème, conte, slam, anecdote, récit, témoignage, dialogue, texte de chanson...

Une participante ou un participant peut fournir plusieurs textes. Les productions collectives d'un groupe ou d'une classe sont également acceptées.

Les textes manuscrits, non transmis à l'adresse indiquée ou reçus hors délai ne pourront pas être acceptés. Le jury se réserve le droit de refuser les textes qui seraient contraires à la loi, la morale, au respect des institutions et des personnes, qui inciteraient à la haine et à la discrimination.

ARTICLE 4 : DÉROULEMENT DE LA SÉLECTION

Un jury composé de membres du service de l'enseignement des langues et de la culture kanak et de l'Académie des langues kanak étudieront les textes selon 3 catégories : collège, lycée et enseignement supérieur. Les trois meilleurs textes de chaque catégorie seront récompensés par un prix. Le comité 3^E Education à l'Egalité à l'Ecole sélectionnera et décernera un prix spécial au meilleur texte abordant le thème « Égalité filles-garçons, discriminations sexistes et sexuelles, violences intrafamiliales, identité de genre ».

Les membres du jury seront guidés dans leurs choix par un ensemble de critères communs

- respect du thème imposé
- originalité et émotions dégagées par le texte
- qualité de l'écriture

Le jury est souverain dans ses décisions.

ARTICLE 5 : ANNONCE DES RESULTATS, REMISE DES PRIX ET PUBLICATION DES TEXTES

Les résultats seront annoncés et les prix remis le dimanche 24 septembre lors de la journée de la citoyenneté au centre culturel Tjibaou, en présence des membres du jury et des candidates ou candidats qui auront pu faire le déplacement. Les résultats seront également publiés, après cette date, sur le site du vice-rectorat de Nouvelle-Calédonie. Les lauréates ou lauréats n'ayant pas pu se déplacer seront prévenus par courrier électronique et pourront venir récupérer leur lot au SELCK, vice-rectorat de Nouvelle-Calédonie, immeuble Flize, 1 avenue des Frères Carcopino, 98800 Nouméa.

Les meilleurs textes seront publiés dans un ouvrage collectif qui paraîtra en décembre 2023. Les participantes et participants à ce concours (ou représentants légaux des candidats mineurs) cèdent gracieusement les droits d'auteur de leurs textes au vice-rectorat de Nouvelle-Calédonie qui pourra les imprimer, les utiliser, les publier et les diffuser librement, sur tout support de son choix, sans contrepartie.

ARTICLE 6 : UTILISATION DES DONNEES PERSONNELLES

Les données personnelles recueillies dans le cadre du présent concours sont traitées conformément à la loi du 6 janvier 1978 modifiée relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés et au RGPD. Chaque participante et participant dispose d'un droit d'accès, de rectification, d'effacement, d'opposition et de limitation au traitement des données les concernant.

ARTICLE 7 : CONDITIONS RESTRICTIVES

Les candidates et candidats (ou représentants légaux des candidats mineurs) autorisent le vice-rectorat et ses partenaires à utiliser librement les textes, les enregistrements et les photographies et images prises à l'occasion de ce concours, destinés à la promotion de cette manifestation ainsi qu'à sa valorisation sur son site Internet.

Ces utilisations ne pourront donner lieu à une rétribution ou un versement de droits d'auteur.

Le vice-rectorat et l'académie des langues kanak se réservent le droit de modifier le présent règlement, mais également d'annuler cette manifestation ou une partie de cette manifestation pour toute raison indépendante de leur volonté. Leur responsabilité ne pourra pas être retenue.

La participation à ce concours implique la parfaite connaissance et l'acceptation sans réserve du présent règlement et des décisions du jury. Le non-respect du règlement entraîne l'annulation de la candidature.



Erick ROSER